

COMMUNE DE LA CHAPELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance extra-ordinaire du Conseil Municipal du 10 NOVEMBRE 2020

APPROBATION MODIFICATION STATUTAIRE ET EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT ARC ENERGIES MAURIENNE Au 1^{er} JANVIER 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation,

VU les Statuts du Syndicat Arc Energies Maurienne

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Chambre du 2/11/2020 confirmant sa demande d'adhésion au syndicat Arc Energie Maurienne, approuvant le projet de statuts et sollicitant le transfert de la compétence Fourniture et Distribution d'électricité au syndicat.

VU la délibération du Comité du Syndicat Arc Energies Maurienne du 05/11/2020 composé de 5 Communes membres (La Chapelle, La Tour en Maurienne (Pontamafrey), Saint-Avre, Saint-Martin sur La Chambre et Sainte Marie de Cuines) sollicitant d'une part l'adhésion et approuvant le projet de statuts modifiés du syndicat ce qui suppose le transfert de la compétence Fourniture et Distribution d'électricité de la Commune de La Chambre à compter du 1^{er} janvier 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L 5211-18 et 20 du CGCT, le Syndicat Arc Energies Maurienne a demandé à l'ensemble de ses Communes membres, par courrier du 5 Novembre 2020, de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de La Chambre au syndicat Arc Energie Maurienne,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour l'élargissement du territoire syndical dans le cadre des statuts du Syndicat Arc Energies Maurienne, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **VALIDE** les modifications des statuts du Syndicat Arc Energies Maurienne à effet du 1^{er} Janvier 2021

Vu pour être affiché à la porte de la mairie, le 13 Novembre 2020

Fait à La Chapelle, le 12 Novembre 2020

Le Maire, Stéphane ROBIN

